

Dans le passé, le Canada s'est surtout attaché à l'exploitation. Pour conserver les forêts, l'accent est mis aujourd'hui sur la gestion, soutenue par les recherches sur les forêts et sur les produits forestiers. La loi sur les forêts du Canada a posé un jalon.

L'établissement de l'industrie forestière du Canada sur une base permanente, avec une provision assurée de produits forestiers, permettra à la nation de conserver le haut rang qu'elle occupe dans le commerce international grâce à ses forêts. En continuant de fournir l'étranger de bois d'œuvre, de papier et d'autres produits du bois, les forêts canadiennes continueront de contribuer au bien-être de l'humanité.

Section 1.—Régions forestières

La forêt canadienne couvre une vaste région de la zone tempérée boréale, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique et de la frontière internationale jusqu'au delà du cercle polaire arctique. Le climat, la physiographie et le sol, qui varient beaucoup, sont cause de différences marquées dans le caractère des forêts de diverses parties du pays, différences qui permettent de distinguer des régions forestières plus ou moins nettement définies. Voici les principales régions forestières décrites séparément: acadienne, Grands lacs et Saint-Laurent, décidue, boréale, sub-alpine, colombienne, montane et côtière. Il importe, pour fins de description, d'étudier deux sections de la région boréale comme entités distinctes: la section de transition septentrionale et la section des bosquets de peupliers.

Région acadienne.—La région englobe toute l'île de Terre-Neuve, sauf une partie de la péninsule du nord (où la forêt est peuplée de conifères dont l'essence dominante est le sapin baumier), l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et tout le Nouveau-Brunswick moins le coin nord-ouest. Elle a un climat caractéristique des régions maritimes et particulièrement favorable à la croissance des arbres. La moyenne annuelle de précipitation est d'environ 40 pouces. La topographie et la géologie y sont très variées. Dans le nord du Nouveau-Brunswick, l'altitude maximum est 2,700 pieds et le nord de l'île du Cap-Breton et certaines parties de la Nouvelle-Écosse sont passablement accidentés. Le terrain du reste de la région est égal ou légèrement ondulé.

La région, spécialement dans les parties septentrionales du Nouveau-Brunswick et de l'île du Cap-Breton, se caractérise par la prédominance des conifères. Les forêts mixtes parsemées de "bouquets de bois dur" sont communes, toutefois, et se rencontrent plus fréquemment dans les parties méridionales du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

L'épinette rouge est la principale essence parmi les conifères. Elle est d'habitude mêlée de sapin baumier. L'épinette blanche et l'épinette noire de même que le pin blanc et le pin rouge sont aussi très répandus. Le pin gris forme des futaies homogènes dans les plaines sablonneuses. La pruche, encore introuvable dans la plus grande partie de la région, a dû, à une époque antérieure, être beaucoup plus répandue qu'aujourd'hui. Les autres conifères caractéristiques de la région sont le cèdre et le tamarac.

Le merisier, l'érable et le hêtre poussent aussi en assez grand nombre et occupent d'habitude des saillants bien irrigués. On trouve encore, mêlés aux conifères, le bouleau blanc, le bouleau gris et le peuplier. Les autres bois durs sont le chêne, le noyer cendré, le tilleul, le frêne et l'orme.